

## **Le chercheur face aux établissements de conservation**

### **La Rochelle, Journées du Patrimoine Ecrit, 14 juin 2011**

---

Je voudrais aborder trois questions qui ont trait à la position du chercheur face à :

1. La gestion par les institutions de leur patrimoine livresque
2. La gestion par les institutions des images de leur patrimoine livresque
3. La gestion par les institutions de leur documentation (bases de données)

Le point de vue du chercheur est nécessairement partial, voire passionnel, mais il faut considérer qu'il n'a pratiquement aucun pouvoir de négociation à l'égard des gestionnaires des institutions et qu'il n'existe pas d'instance, stable ou temporaire, où il pourrait exprimer ses desiderata et discuter avec eux dans un cadre scientifique..

1. Il est indéniable que, au cours de ces dernières années, la contradiction entre les exigences de la conservation et celle de la recherche est devenue de plus en plus aiguë. Autrement dit, l'accès à l'examen direct du patrimoine écrit tend à être de plus en plus entravé. Bien évidemment, la situation est inégale suivant les bibliothèques, mais il est certain que la pratique des bibliothèques les plus importantes exerce un plus grand impact, souvent extrêmement négatif, sur le vécu du chercheur. On assiste, dans ce cas, à une accentuation démesurée du rôle de conservateur à tout prix – dont le rêve serait de mettre l'objet archéologique hors de la portée de tout agent potentiel de destruction – au détriment du rôle de médiateur intelligent entre la nécessité de préserver l'objet de la dégradation et la curiosité légitime du chercheur. Question : faut-il vraiment considérer les livres anciens comme de petites grottes de Lascaux ?

Par ailleurs, quelles sont les raisons de ce processus qui paraît inexorable ? Le fait que les bibliothécaires eux-mêmes sont de moins en moins formés à la recherche et, surtout, qu'ils ont de moins en moins le temps de faire de la recherche ? Une conception qui fait de plus en plus de la bibliothèque un simple établissement d'animation culturelle ? Et quels pourraient être les remèdes ? Parfois, on a l'impression que l'accès des chercheurs au patrimoine écrit relève du fait du prince, aussi bien d'une bibliothèque à l'autre, que d'un conservateur à l'autre dans la même bibliothèque. Résultat : on n'est jamais sûr, a priori, qu'on pourra réellement voir « en chair et en os » le manuscrit qu'on voudrait consulter.

2. Les prochaines années verront sans doute se développer un mouvement vigoureux de numérisation des manuscrits médiévaux et, surtout, des incunables. Malheureusement, la France n'est pas à l'avant-garde dans ce processus. Malheureusement ou heureusement ? Si on voulait être optimiste, on pourrait penser que le retard pourrait permettre que l'organisation des diverses entreprises soit uniformisée et que le cahier des charges soit conçu en fonction des besoins de la recherche. Il n'est pas besoin, en effet, de souligner combien la possibilité de visualiser côte à côte des manuscrits ou des éditions différents conservés à des centaines de kilomètres de distance amplifie de manière décisive le champ d'action du chercheur et permet de mettre en œuvre des analyses qu'on ne pouvait envisager auparavant. Concernant cet enjeu décisif, le cahier des charges vu du côté du chercheur est très précis :

*Rapport entre l'accessibilité à l'image et l'accessibilité à l'objet réel* : il ne faut pas que la mise à disposition des images soit assortie d'une interdiction de consultation de l'objet *in loco*. Bien entendu, la disponibilité de l'image constitue en elle-même un frein aux consultations non nécessaires (souvent on consulte un manuscrit parce qu'il « pourrait » être intéressant), ce qui est un bien si la régulation se fait de manière naturelle, indépendante de toute contrainte. Malheureusement, on peut tout craindre à ce sujet.

*Priorités de la numérisation* : Il ne faudrait pas qu'elle concerne avant tout (ou pire : seulement) les « trésors », en hommage au concept de bibliothèque-vitrine. Il ne faudrait pas qu'elle ne concerne que certaines pages du livre, voir même certains aspects de la page, tels que la décoration. Chaque opération devrait donc être préalablement financée en bloc et obéir à un principe d'exhaustivité.

*Accessibilité des images* : l'accès aux images doit être gratuit pour un usage scientifique. Il ne s'agit pas seulement de l'accès sur le web, mais aussi de la possibilité de les télécharger à loisir.

*Définition des images* : Le concept d'accessibilité ne doit pas se réduire à la lecture du texte. Aussi, doit-on proscrire les opérations de numérisation des microfilms, dont le contraste excessif, aggravé par la compression de l'image, élimine complètement la texture du support. Malheureusement, c'est la politique poursuivie en Espagne et, dans une certaine mesure, en France. Il doit aussi être possible d'obtenir à distance des images à haute définition, ce qui est rarement le cas actuellement, et ce n'est pas un hasard.

*Interaction images / catalogue* : une notice descriptive, même sommaire, devrait toujours être disponible. La reproduction pure et simple de catalogues parfois très anciens est vraiment un pis-aller.

### 3. *Les bases de données et leur mise à la disposition des chercheurs* :

La problématique à ce sujet concerne deux aspects : la structure des bases et leur accessibilité effective.

On a souvent l'impression que ce qu'on appelle couramment « base de donnée » accessible sur le web ne possède que rarement toutes les caractéristiques requises par les règles de l'art. Le principe qui semble universellement accepté est qu'une base doit être structurée en champs et qu'un même type d'information ne peut se trouver dans deux champs différents. Deux autres, en revanche, sont allègrement bafoués, à savoir : un champ ne contient qu'un seul type d'information ; la même information doit toujours être exprimée rigoureusement de la même manière. Ce laisser-aller peut se révéler agréable lorsqu'on voit s'afficher sur l'écran une description de manuscrit « humaine » et bavarde, telle qu'on la lit dans les catalogues imprimés. C'est oublier que toute information, avant d'être affichée, doit être cherchée et trouvée. Or, la recherche est le plus souvent contextuelle, c'est-à-dire qu'on va piocher l'information dans les champs à partir de mots-clés et à l'aide d'opérateurs booléens très performants a priori. Malheureusement, l'efficacité de ces opérateurs dépend strictement du contenu des champs, et s'il est relativement facile de s'apercevoir que les résultats d'une requête comportent des intrus, il est impossible de se rendre compte que des candidats légitimes ont été indûment écartés.

Cependant, même si le contenu des bases et les résultats des requêtes étaient exempts de tout reproche, il n'en reste pas moins qu'il s'agit toujours de réponses à des interrogations. Autrement dit, toutes les bases disponibles sur le web fonctionnent comme des « guichets » : on lance une interrogation, on reçoit une liste d'items qui correspondent à l'interrogation, on clique sur un item pour en obtenir une description plus fine. C'est ainsi qu'on opère pour acquérir un billet de train mais, précisément, la recherche peut être aussi autre chose. Il ne s'agit pas toujours et simplement d'obtenir des listes : on peut aussi avoir besoin de manipuler des données, de les mettre en relation entre elles, ou avec

des éléments provenant d'autres bases, pour obtenir des informations nouvelles. Pour faire cela, on doit disposer de la base dans son intégrité sous une forme exploitable par des logiciels appropriés.

Or, cela ne se fait pratiquement jamais ; d'une part, parce que les gestionnaires n'envisagent même pas que leurs bases puissent être utilisées d'une autre manière ; de l'autre – et c'est là que gît le lièvre – parce qu'ils ne veulent pas se dessaisir de leurs données et ont peur qu'on décompte moins de visiteurs sur le site de leur institution. Ce n'est pas un hasard si toutes les mentions de copyright interdisent expressément toute utilisation non parcellaire de la base. Or on ne voit pas pourquoi le fruit d'un travail à finalité documentaire financé par de l'argent public ne devrait pas être intégralement mis à la disposition des chercheurs sous la forme de fichiers téléchargeables, comme c'est le cas aux USA pour les données géographiques ou météorologiques ; à condition, bien sûr, que l'origine et les créateurs de la base soient toujours cités et qu'on ne se substitue pas aux gestionnaires légitimes.

Cette attitude – à savoir l'interprétation très stricte du code la propriété intellectuelle – crée un certain malaise : on a l'impression que les institutions qui ont la charge du patrimoine – ce qui signifie l'obligation de le préserver et de le faire connaître – s'arrogent sous une forme plus ou moins explicite un droit de propriété sur les objets, sur leurs images et sur l'information textuelle qui les concerne.

Je pense qu'il sera difficile de sortir de cette auberge.

Ezio ORNATO

Directeur de recherches émérite au CNRS

Laboratoire de Médiévisitisme Occidentale de Paris